



DTRSR/DBAA/SPB...../2017

Rabat, le

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°26/DTRSR/2017**  
**Pour la réalisation d'une étude portant sur la révision de la banque des questions/réponses de**  
**l'examen théorique pour l'obtention du permis de conduire, lot unique.**

Le 19 Décembre 2017 à 10H, il sera procédé dans la salle de réunion à la Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière, Charie Maà Al Ainaine, Agdal-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour la réalisation d'une étude portant sur la révision de la banque des questions/réponses de l'examen théorique pour l'obtention du permis de conduire, lot unique.

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré à la Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (Service des Programmes et du Budget, bureau 41), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))

Le cautionnement provisoire est fixé à Quarante mille (40.000,00) dirhams.

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de trois Millions (3.000.000,00 DH/T.T.C) de dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef du Service des Programmes et du Budget à l'adresse citée ci-dessus;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les déposer par voie électronique à partir du portail des marchés de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

**Pour les concurrents installés au Maroc**

Ils doivent fournir en plus du dossier technique, tel que prévu par le règlement de consultation, une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément domaine d'activité: D13 (Etudes générales) délivré par le Ministère de l'Equipement, du Transport et de la logistique, instauré par le Décret n° 2- 98 - 984 du 4 hija 1479 (22 Mars 1999) et l'arrêté du Ministre de l'Equipement et du Transport n° 2053-13 du 26 juin 2013 abrogeant et remplaçant le tableau annexé audit Décret.

**Pour les concurrents non installés au Maroc**

Ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

